

AIEQ-3



Association
de l'industrie électrique
du Québec

**Réponse de l'AIEQ aux demandes de renseignements
de la Régie de l'énergie**

**Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ) 2005-2010
Budget 2005**

Dossier R-3552-2004

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3552-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 15 mars 2005
Pièces n°: AIEQ-3

Le 11 mars 2005

Demande de renseignement no 1 de la Régie de l'énergie « La Régie » relative à la demande d'approbation de budget 2005 du PGEÉ

- 1. Références :**
- (i) Mémoire de l'AIEQ, page 2
 - (ii) Rapport d'expertise de l'AIEQ, pages 3 et 4

Préambule :

« En effet, sur la base de l'atteinte de 3 TWh d'économie d'énergie en 2010, ces investissements passent, pour le Distributeur, le test du coût total en ressource (CTR) et sont éminemment rentables pour le consommateur participant (test du client participant TP). De plus l'analyse économique développe une marge de rentabilité confortable qui justifierait ces investissements même si les objectifs d'économie d'énergie devaient être quelque peu rabaissés. »

« L'objectif de 3 TWh d'économie d'énergie fixé pour 2010, est solidement appuyé par des hypothèses et un plan d'intervention bien définis. Il nous apparaît réaliste et surtout atteignable. En conséquence les investissements de 1 milliard requis par le Distributeur au cours des 6 prochaines années trouvent leur justification. Sur la base de l'atteinte de 3 Twh d'économie d'énergie en 2010, ces investissements passent, pour le Distributeur, le test du coût total en ressource (CTR) et sont éminemment rentables pour le consommateur participant (test du client participant TP). De plus l'analyse économique développe une marge de rentabilité confortable qui justifierait ces investissements même si les objectifs d'économie d'énergie devaient être quelque peu rabaissés. »

Question :

1.1 Veuillez élaborer au sujet de ces conclusions.

Réponse :

Le tableau 5.3, en HQD 1 Document 1 page 94, présente les résultats de l'analyse économique du PGEÉ période 2005-2010.

Pour l'ensemble du PGEÉ, le test du coût total en ressources (CTR) est positif et présente une valeur actualisée nette (VAN) en \$ actualisé de 2005 de 656,5 millions de dollars. Le test pour le client participant (TP) est également positif et affiche une valeur actualisée nette en \$ actualisé de 2005 de 1004,3 millions.

Tout investissement commence à être rentable au moment où la valeur actualisée nette est supérieure à zéro.

Nous pouvons donc, dans un premier temps, conclure, qu'étant donné que le PGEÉ tant pour le test du CTR que pour celui du TP dégage une très grande valeur actualisée nette que ce Plan au point de vue économique possède une marge de rentabilité appréciable.

Le tableau 3.1 de l'annexe 3 de HQD 1 Document 1 page 3, donne les détails de l'analyse économique relative au test du CTR.

On constate que la marge de rentabilité de 656,5 millions provient de la différence entre

- D'une part une économie de 1998,5 millions du aux coûts évités d'un approvisionnement de 26 739¹ Gwh actualisé à 7,47 ¢/ kwh actualisé rendu non nécessaire en raison des économies d'énergie réalisées et,
- D'autre part des investissements totaux actualisés de 1 341,9 millions qui constitue la dépense de l'ensemble des investisseurs.

Si tout en investissant les 1 341,9 millions actualisés du PGEÉ, l'ensemble des investisseurs (HQD, Clients et Partenaires) n'obtenait que 17 963 Gwh, ils éviteraient des coûts d'approvisionnement de 1 341, 9 millions actualisés. Jusqu'à ce point ces investissements seraient rentables puisque la valeur actualisée nette sera de zéro. Le taux de rendement interne de ces investissements serait le taux de rendement acceptable défini par le taux d'actualisation nominal de 6,75% approuvé par la Régie.

Si pour des raisons de simplification on effectue une règle de trois, on se rends compte que si un objectif de 3 Twh en 2011 produit sur la période de six ans du PGEÉ 26 739 Gwh d'économie d'énergie actualisés, alors les 17 963 Gwh actualisés qui constituent le seuil de rentabilité du PGEÉ à titre du CTR correspondraient à un objectif de 2 Twh en 2011.

C'est donc dire que les investissements du PGEÉ 2005-2010 seraient quand même justifiés même si les résultats d'économies d'énergie atteints en 2011 ne seraient que de 2 Twh au lieu des 3 Twh fixé comme objectif.

Le même raisonnement s'applique pour le test du client participant (TP) qui démontre que dans le cas où les objectifs d'économie d'énergie visés par le PGEÉ seraient atteints que les clients récupérerait près de 3 fois leur investissement à travers un allègement de leur facture. C'est ce que l'on constate à la lecture du tableau 3.2 du TP en HQD 1 Document 1 annexe 3 page 4.

Par conséquent, les investissements qu'ils consacreront à ces programmes demeureront rentables même si les économies d'énergies ne se matérialiseront pas autant que prévu. La marge de rentabilité ici est très large.

¹ Ces 26739 Gwh actualisés représente tous les Gwh économisés années après année au cours de 6 ans du PGEÉ et qu'on actualise à l'année 2005 pour procéder à une analyse de la VAN.